

DÉLIBÉRATION N°2021-63

FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le mercredi 8 décembre 2021 à 10h, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Sabrina AGRESTI-ROUBACHE - Michel BISSIÈRE - Christiane BOURBONNAUD –
Josy CHAMBON - Michaël DIAN - Adeline DUMON - Richard GALY - Sophie JOISSAINS –
Michel KELEMENIS - Bénédicte LEFEUVRE - Muriel MAYETTE-HOLTZ - Clémence PARODI -
Elodie PRESLES – Patrick RANCHAIN - Jean-Pierre RICHARD - Jean-Sébastien STEIL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Chantal EYMEOUD a donné sa procuration à Sabrina AGRESTI-ROUBACHE

Bruno GENZANA a donné sa procuration à Jean-Pierre RICHARD

Alexandra MASSON a donné sa procuration à Clémence PARODI

Virginie PIN a donné sa procuration à Michel BISSIÈRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

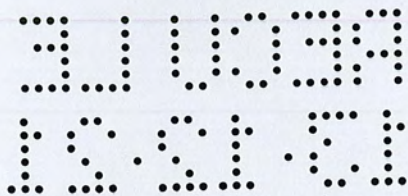
VU la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

VU la délibération n°2021-28 d'Arsud du 15 avril 2021 portant sur le Financement participatif,

VU la délibération de ce jour portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2022,

Considérant :

- Qu'il entre dans les objectifs d'Arsud d'accompagner les acteurs culturels et les collectivités en étant attentifs à leurs projets, aux développements et à la structuration de leurs activités professionnelles,
- Qu'il convient de faire perdurer le dispositif de financement participatif commencé en 2021,



Le Président propose au Conseil d'Administration :

- Une continuité en 2022 du soutien aux artistes et projets culturels / financement participatif,
- Qu'Arsud puisse ainsi continuer à proposer le dispositif d'accompagnement au crowdfunding, en partenariat avec Kiss Kiss Bank Bank et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, auprès de compagnies et projets culturels régionaux, dans la limite des crédits alloués à l'opération,
- Qu'Arsud interviendra notamment en tant qu'appui logistique de la Région et en tant que contributeur pour les projets par le versement de dons,
- Qu'Arsud participera, aux côtés de la Région, à la sélection des projets et artistes bénéficiaires,
- Qu'Arsud accompagnera les projets dans leurs stratégies de levée de fonds,
- Qu'Arsud pourra mentorer chaque campagne de crowdfunding à travers des pages dédiées sur le site Kiss Kiss bank bank,
- Qu'Arsud pourra relayer et communiquer sur les campagnes de crowdfunding sur les différents supports de communication dont elle dispose,
- Qu'Arsud pourra soutenir chaque compagnie et chaque campagne de crowdfunding à hauteur de 1 000€ TTC,

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 65 du Budget 2022.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 08 décembre 2021

Le président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIÈRE